PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 23 juillet 2021

Préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau :

Réunion de la Mission Inter-Services Eau et Nature (MISEN) de la Somme.

Le vendredi 25 juin s'est réuni le comité stratégique de la MISEN de la Somme. Dans un contexte d'érosion de la biodiversité et de changement climatique cette instance départementale a vocation à mobiliser tous les services de l'État pour la protection du patrimoine naturel samarien et l'atteinte des objectifs de qualité des eaux fixés par les directives européennes.

En effet pour le département de la Somme, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie fixe à 2027 l'atteinte du bon état pour au moins 50 % des masses d'eau. Ceci suppose un engagement fort contre toutes les formes de pollution qu'elles soient d'origines industrielles, agricoles ou encore liées au fonctionnement des stations d'épurations. Une attention particulière doit également être accordée à la préservation des milieux aquatiques et des zones humides qui constituent un marqueur fort de l'identité paysagère samarienne, et qui accueillent une biodiversité remarquable.

En matière de patrimoine naturel, le département de la Somme est largement dominé par les grandes cultures et les terres urbanisées (respectivement 59,7 % et 11,9 % du territoire). Chaque élément du paysage favorable à la biodiversité revêt donc une importance capitale qu'il convient de préserver. En effet les mares, haies ou bosquets sont susceptibles d'accueillir de multiples espèces dont certaines sont protégées. Enfin en termes d'enjeu fort pour le territoire, le département a la chance et la responsabilité d'accueillir sur son littoral un patrimoine naturel extraordinaire et fragile qui attire de nombreux touristes et qu'il convient de préserver et valoriser.

Pour répondre à ces enjeux de protection et de préservation du patrimoine naturel, la MISEN œuvre autour de trois priorités :

- partager les enjeux du territoire avec tous les services de l'État,
- accompagner l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels et collectivités) pour appréhender les évolutions réglementaires,
- organiser une politique de contrôle (administrative et judiciaire) adaptée et proportionnée aux enjeux.

Instance de concertation, la MISEN réunit autour de madame la préfète et de monsieur le procureur de la République huit services de l'État pour coordonner leur action. L'ensemble de ces services s'engage chaque année à hauteur de 2300 jours de travail, autour de mission qui vont du contrôle des activités de plein air (pratique de la pêche, de la chasse ou la circulation des engins motorisés en espaces naturels) à la lutte contre le trafic illégal (ivoire, …) en passant par le respect de la réglementation dans les réserves naturelles ou la conservation des habitats favorables à la biodiversité en milieu ordinaire.

Lors de ce comité, madame la préfète et monsieur le procureur de la République ont procédé à la validation du plan de contrôle eau et nature, document qui guide l'action des services en matière de recherche des infractions environnementales. Ils ont également veillé à ce que celui-ci s'inscrive dans le respect des orientations nationales et régionales et intègre les spécificités du département. Charge désormais pour les services de l'État (Office français de la biodiversité, gendarmerie, …) de mettre en œuvre ce dispositif de surveillance et de contrôle. Les infractions relevées dans ce cadre seront transmises à monsieur le Procureur de la République et madame la Préfète qui leur donneront en concertation les suites judiciaires ou administratives les plus adaptées, en veillant chaque fois que cela est possible à ce que les dommages causés à l'environnement fassent l'objet d'une remise en état.

*ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens